

constitution civile du clergé, a été illicite & généralement odieux à tous les catholiques, le second doit bien l'être davantage. Celui-là suppose au moins l'Eglise chrétienne, sa foi, son culte encore existant; en appuyant le schisme, il laissoit en entier tout le reste. Celui-ci suppose l'anéantissement de tout principe religieux; l'athéisme pur en fait l'objet: car c'est là précisément ce que les démocrates François entendent par *liberté & égalité*. Il ne s'en font pas seulement expliqués dans tous leurs décrets, mais dans toute leur conduite, mais par l'esprit, & le but, & le résultat manifeste de leurs exploits, mais par toutes les traces qu'ils ont laissées chez les nations où ils ont pu étendre leurs ravages!... Et des prêtres feroient un ferment d'athéisme, sous prétexte, que l'athéisme est nommé *égalité & liberté*, & que ces deux noms peuvent signifier des choses bonnes ou indifférentes... Si Dioclétien avoit déclaré, soit par un édit soit par des faits publics, que par *vérité* il entendoit le polythéisme, & par *vertu* les mysteres de Sérapis; & qu'après cela il eût exigé des chrétiens le serment à la vérité & à la vertu: croyez-vous, lâches & sacrileges jureurs, que ce serment auroit été prêté par les fideles & sur-tout par les prêtres & les pontifes de l'Eglise de Dieu?

» Le serment, dit judicieusement l'auteur de  
 » cet *Examen*, est comme un signe de ralliement, comme un mot du guêt, comme  
 » une espece de caractère national, & le lien  
 » par lequel on est sensé tenir au nouvel ordre  
 » de choses où la Religion se trouve si hor-

Matiere  
 déjà discutée dans  
 le dern.  
 Journ. p.  
 611. —  
 15 Mai,  
 p. 106. —  
 15 Mars,  
 p. 106. —  
 1 Janv.  
 p. 78.